

Enquête Nuits blanches : les résultats par spécialité...

Dans le dernier numéro d'Actu'APH, nous vous avons présenté les résultats globaux de l'enquête Nuits blanches initiée par Action Praticiens Hôpital et dans l'article précédant, les propositions d'APH. Voici les résultats spécifiques à certaines spécialités.

Biologistes médicaux

Sur les 7 500 réponses des praticiens à l'enquête « **Nuits blanches** », nous avons recueilli **335 réponses de biologistes médicaux**. La répartition démographique (âge, sexe, statut) est sensiblement la même que pour l'ensemble des praticiens. Plus de **80 %** des biologistes ont une quotité de temps de plus de **80 %**. **Un seul praticien a répondu avoir une activité libérale ce qui fait l'originalité de cette spécialité.**

Parmi les 94 % des biologistes déclarant faire des gardes et/ou astreintes, seulement 6 % font des gardes sur place. Il aurait été intéressant de faire une différenciation selon le statut et selon l'origine (CHU ou non-CHU).

Le nombre médian d'astreintes par mois est de 7, mais **73 % déclarent faire plus de 3 astreintes par semaine.** Les astreintes se font aussi bien de nuit que de jour (samedi après-midi, dimanche et jours fériés). Pour plus de la moitié (**52 %**), le temps de travail n'est pas décompté et le temps de trajet n'est pas intégré dans le temps de déplacement pour **47 %**. L'activité en nuit profonde est toutefois exceptionnelle (**61 %**) mais systématique pour **16 %** d'entre eux. Les déplacements en astreinte sont exceptionnels pour **70 %** des répondants mais **17 % déclarent se déplacer entre 1 et 2 fois par astreinte.** La durée du déplacement est de 1 à 2 heures pour **44 %**, inférieure à 1 h ou de 2 à 3 h pour les autres, les déplacements de plus de 5 h sont exceptionnels. Il est à préciser que le nombre et la durée des appels téléphoniques pendant les astreintes n'ont pas été évalués.

45 % des biologistes ne connaissent pas la réglementation par rapport **au repos de sécurité**, pour **52 %** ce repos n'est pas possible pour raison de contraintes de service et **97 % n'en bénéficient pas.**

Après une astreinte déplacée, **78 % déclarent un état de fatigue important ou moyen, 53 %** rapportent des troubles du sommeil et certains prennent des médicaments pour « mieux dormir » (**10 %**).

Seulement **25 %** des biologistes médicaux supervisent des docteurs juniors de garde la nuit, et uniquement **10 %** reçoivent une prime d'exercice territorial.

Pour **86 %** d'entre eux, le samedi matin est une activité programmée ou non programmée, et pour **70 %** cette activité déborde sur le samedi après-midi, et ce, le plus souvent de façon bénévole et invisible (**30 %**). **90 % estiment que le samedi matin doit être intégré à la Permanence Des Soins.**

28 % des biologistes médicaux ne font pas de Temps de Travail Additionnel, mais **72 %** ne savent pas quand il est déclenché et seulement **16 %** ont un contrat signé.

Le travail en PDS est jugé intéressant pour **36 %**, mais est une corvée pour **39 %** et **48 %** estiment être mal payés. Leur rémunération se situe entre 30 et 100 €. Ce montant devrait être au moins de 100 €, les gardes entre 400 et 500 €.

Bien qu'inférieure à la réponse globale des praticiens toutes spécialités confondues, **55 %** des biologistes médicaux pensent ne pas rester à l'hôpital.

Le manque d'attractivité de notre profession se situe sans doute ailleurs que sur la problématique de la PDS. Le choix des internes en médecine suite aux résultats aux ECN est édifiant.

Carole Poupon, Présidente du SNBH et Vice-Présidente d'APH